

Les finances de l'Association Mieux Prescrire : bilan de l'exercice 2023-2024

L'Association Mieux Prescrire (AMP) est une association à but non lucratif relevant de la loi française de 1901 (lire l'encadré "Adhérez à l'Association Mieux Prescrire", p. 165). L'AMP est la structure qui édite les productions Prescrire. En 2025, en France, le statut associatif est toujours celui qui permet le mieux à Prescrire de maintenir son indépendance. Il correspond aussi à la volonté d'être aux côtés des soignants pour mieux servir l'intérêt des patients.

Prescrire vit de la vente de ses publications et formations. L'ensemble de ses activités est financé par les abonnés, sans revenu provenant de la publicité ni subvention, sans sponsor ni actionnaire. En tant qu'association à activité économique, l'AMP applique les règles fiscales et sociales en vigueur en France et fait appel à un commissaire aux comptes indépendant pour certifier ses comptes. Tous les ans, l'AMP soumet ses budgets, prévisionnels et réalisés, à l'approbation de son conseil d'administration et de son assemblée générale. Depuis 1992, l'AMP publie une synthèse de ses comptes dans le numéro de mars de Prescrire et en accès libre sur le site Prescrire.org.

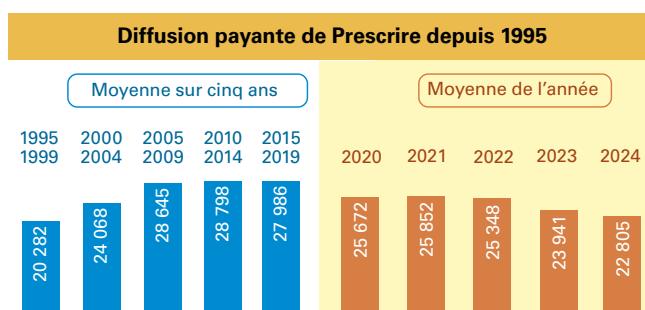
Quelques points de repère. L'exercice 2023-2024 a commencé le 1^{er} septembre 2023 et s'est terminé le 31 août 2024. Dans un contexte difficile, touchant le quotidien d'un grand nombre de personnes, Prescrire continue à mettre tout en œuvre pour répondre de manière fiable aux besoins d'information des soignants. Et reste solide, aussi financièrement, grâce notamment à une bonne maîtrise des charges et de précédents exercices excédentaires.

Partant d'une panoplie numérique composée du site Prescrire.org, de l'Application Prescrire et du Guide Prescrire, Prescrire a réalisé, lors de l'exercice 2023-2024, l'essentiel des préparatifs au lancement de son nouveau site internet, qui est en ligne depuis novembre 2024.

Les charges de la Rédaction constituent la plus grande part du budget global de Prescrire. Elles permettent la production des analyses et synthèses, qui servent de base aux autres productions (Les Thématiques, *Prescrire International*, *Compétence 4*). Une marque de fabrique de Prescrire est la capacité à travailler en équipe pour fournir aux abonnés des informations de haute qualité, fiables et utiles à la pratique.

Des actions visant à se rapprocher des soignants et des étudiants. Recruter de nouveaux abonnés reste un défi. Fin août 2024, on comptait 22 236 abonnés à *Prescrire* tous supports confondus (abonnement avec ou sans la revue papier), avec une baisse du nombre d'abonnés. Environ 16 000 abonnés disposent d'un abonnement avec supports numériques, c'est-à-dire avec : l'Application Prescrire qui contient l'intégralité des textes publiés dans Prescrire, dont la base de pharmacologie clinique "Éviter les effets indésirables par interactions médicamenteuses – Comprendre et décider" ; et le Guide Prescrire, un outil d'aide à la décision thérapeutique en situation de soins. Ce nombre est stable depuis plusieurs années, ce qui constitue une base solide sur laquelle Prescrire s'appuie pour évoluer et se développer. À noter que les abonnements "100 % numériques" sont passés de 423 en septembre 2023 à 1 065 en août 2024.

Au cours de l'exercice 2023-2024, diverses actions visant à renforcer le lien avec les abonnés ou futurs abonnés ont été développées, dont des campagnes d'appels téléphoniques. Le lancement d'une nouvelle offre pour les pharmaciens d'officine, qui comprend, entre autres, l'envoi d'une lettre d'information numérique hebdomadaire, répond à un besoin exprimé par les pharmaciens (a). En ce qui concerne la promotion de ses productions, Prescrire poursuit une stratégie large via divers canaux, supports et rencontres, pour montrer aux soignants la richesse et l'intérêt de Prescrire pour leur pratique.



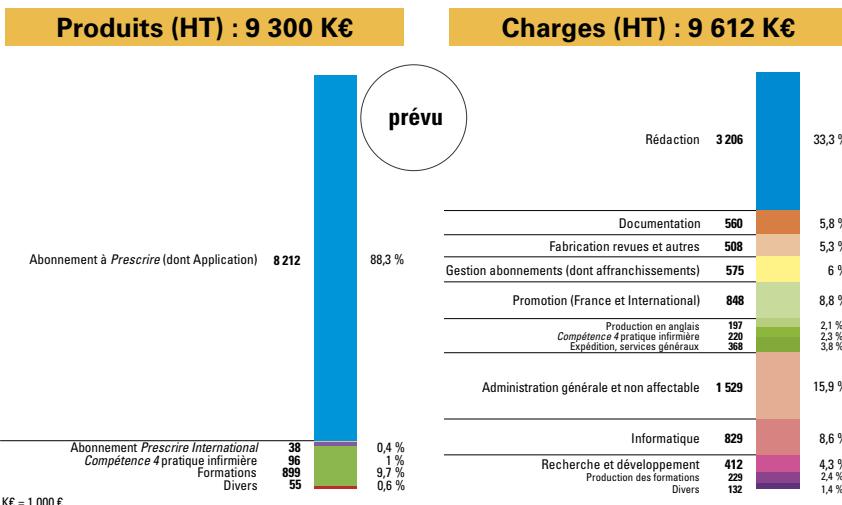
Répartition professionnelle des abonnés à Prescrire

n° 479 septembre 2023		Profession	n° 491 septembre 2024	
nombre	%		nombre	%
14 035	60,7	Médecins généralistes	13 361	60,1
1 155	5,0	Médecins spécialistes	1 067	4,8
3 410	14,7	Pharmaciens	3 195	14,4
3 026	13,1	Étudiants en médecine	3 048	13,7
126	0,5	Étudiants en pharmacie	125	0,6
1 289	6,0	Divers (1)	1 440	6,5
23 130		Total de la diffusion payante du numéro	22 236	

1- Professions non précisées ; administrations diverses ; praticiens-conseils Sécurité sociale ; autres professions de santé ; firmes pharmaceutiques ; etc.

AMP : exercice 2023-2024 (du 1^{er} sept. 2023 au 31 août 2024)

Prévision initiale de répartition des produits et des charges



En 2023-2024, Prescrire a poursuivi et diversifié les échanges directs et recueilli des retours concrets sur les besoins d'information des abonnés, en allant vers les soignants et futurs soignants, en se déplaçant dans les lieux de formation des étudiants en santé (médecine, pharmacie, soins infirmiers) et dans des salons ou congrès professionnels.

Continuer la production d'informations utiles à la pratique. En 2025, Prescrire reste fortement implanté dans le paysage français des soins de premier recours et poursuit ses actions pour augmenter le nombre des abonnés. Dans le contexte difficile du domaine de la presse, Prescrire garde le cap grâce à un sens partagé de la responsabilité et à l'investissement de chacun des membres de son équipe. Une des principales forces de Prescrire est la production par des soignants d'informations utiles aux soignants, dans l'intérêt premier des patients.

©Prescrire

a- Pour en savoir plus sur les offres d'abonnement à Prescrire, rendez-vous sur le site Prescrire.org.

Adhérez à l'Association

Mieux Prescrire !

L'Association Mieux Prescrire (AMP) est une association à but non lucratif (loi 1901) qui « œuvre pour des soins de qualité dans l'intérêt premier des patients » (article 1 de ses statuts).

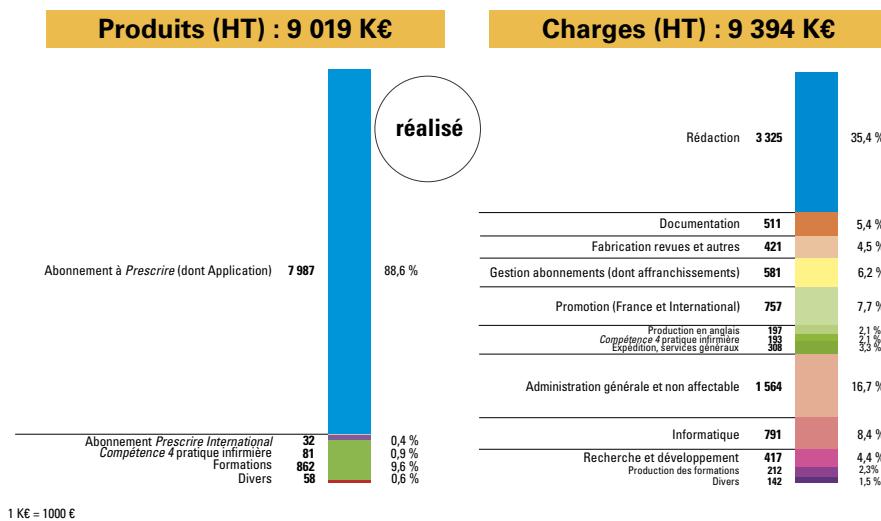
Adhérer à l'association, c'est à la fois montrer son attachement aux valeurs de Prescrire et contribuer à la pérennité de Prescrire. Pour adhérer, il suffit d'être abonné depuis au moins 2 ans, de signer la charte "Non merci..." et de s'acquitter d'une cotisation annuelle.

La charte, le bulletin d'adhésion et les statuts de l'association sont en libre accès sur Prescrire.org.

Contact : AMP

83, boulevard Voltaire
75558 Paris, Cedex 11 - France
Courriel : amp@prescrire.org

Répartition des produits et des charges réalisés pendant l'exercice 2023-2024



AMP : exercice 2024-2025 (du 1^{er} sept. 2024 au 31 août 2025)

Prévision initiale de répartition des produits et des charges

